

La fin du n'importe quoi

Dossier de la rÃ©daction de H2o
December 2010

Le gouvernement a adoptÃ© en juin 2010 le Code de l'eau. Son entrÃ©e en application interviendra dans quelques jours. L'occasion pour le ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise, Zakari Nandja, de vulgariser son contenu et surtout ses avantages. Il va prendre son bÃ¢ton de pÃ¨lerin pour une grande campagne d'information Ã travers tout le pays. "Les enjeux et les dÃ©fis Ã relever dans le secteur de l'eau sont immenses. Notre action consiste Ã faire connaÃ®tre ce nouveau Code afin que sa mise en application soit bien comprise de tous les acteurs", a expliquÃ© M. Nandja. Comportant 183 articles, ce nouveau Code de l'eau organise la gestion et la commercialisation de l'eau. Le principe des pollueurs-payeurs et des utilisateurs-payeurs constituent la base de ce document. "Il n'est plus possible que l'on retrouve Ã tout bout de champ, des sachets de pure water en vente sans que l'on ne sache sa qualitÃ© et sa source de provenance. Il n'est plus possible que des gens se permettent de creuser des forages sans avoir une autorisation prÃ©alable", a expliquÃ© le ministre. Depuis 2008, le gouvernement a fait de gros efforts pour Ã©largir le taux de couverture en eau potable en milieu rural. "En 2007, nous Ã©tions Ã moins de 30 %, aujourd'hui, la couverture est de 39 % et notre ambition, est de la porter Ã 64 % d'ici Ã 2015", indiquÃ© Zakari Nandja.

Republic of Togo (LomÃ©) - AllAfrica 09-12-2010